**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 201407 Avantages en nature divers

# 1. Identification

201407
AVANTAGES EN NATURE DIV.
1407
Avantages en nature divers
201407
INTER - Interministériel
Indemnitaire
01/01/2003
01/09/2017

# **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201407\_INTER\_AVANTAGES\_EN\_NATURE\_DIV..pdf$ 

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Code de la sécurité sociale	Art L- 242.1	
Code général des impôts	Art 82	
Arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale		SANS0224281A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

Contractuel	
Militaire	
Ouvrier d'état	
Stagiaire ou auditeur ou élève	
Titulaire ou magistrat	

**Date d'édition :** 07/03/2023

#### 3.1.2 Populations exclues

N - Pers civil payé à l'acte ou la tâche

S - Elève

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

L'avantage en nature consiste en la fourniture ou la mise à disposition par l'employeur d'un bien ou service, permettant au salarié de faire l'économie des frais qu'il aurait du normalement supporter

L'avantage en nature constitue un élément de rémunération, ilt est, à ce titre, soumis aux cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Pour constituer une rémunération, l'avantage en nature doit : 1.être concédé gratuitement : lorsqu'une retenue est effectuée sur le traitement ou lorsque l'agent paye une redevance d'usage, il n'y

1.etre concede gratuitement : lorsqu'une retenue est effectuee sur le traitement ou lorsque l'agent paye une redevance d'usage, il n'y a d'avantage que dans la mesure où le montant de la retenue ou du versement est inférieur à la valeur de l'élément fourni. 2.concerner un objet ou une prestation à l'usage personnel de l'agent : la dépense prise en charge par l'employeur doit incomber normalement à l'agent.

Toutefois, contrairement aux éléments de rémunération, au sens strict, l'avantage en nature ne donne pas lieu à un versement par l'employeur mais à une évaluation afin d'être intégré dans les bases fiscale et sociale.

# 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

# 4. Incompatibilités

# Commentaire

Néant

# 5. Modalités de liquidation

1 -

#### 5.1 Expression métier

Les avantages en nature ne sont pas payés mais entrent dans la base de calcul de cotisations.

Les montants mentionnés en euros sont revalorisés au 1er janvier de chaque année conformément au taux prévisionnel d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation de tous les ménages hors les prix du tabac, et arrondis à la dizaine de centimes d'euro la plus proche. Le barème des montants est établi et diffusé par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
	Les montants mentionnés en euros sont revalorisés au 1er janvier de chaque année conformément au taux prévisionnel d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation de tous les ménages hors les prix du tabac, et arrondis à la dizaine de centimes d'euro la plus proche.

**Date d'édition :** 07/03/2023

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

# 6. PAY

# **6.1 Information PAY**

Mouvement 05
Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité : 1407
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : H (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc
Montant : en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20

# **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui